

# *ALGERIA*

*Déclaration de*

*S.E.M. Mourad BENMEHDI*

*Ambassadeur, Représentant Permanent*

*Sur le point relatif à la Prorogation de la Mandate*

*Devant la troisième Commission des droits de l'homme  
la 65 ème session de  
L'Assemblée Générale*

New York, 12 octobre 2010

**Monsieur le Président,**

Ma délégation vous présente ses déclarations faites à l'instar du par les représentants du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Maldives, à l'instar du Japon, en Afrique.

Quinze ans après la quarantième Conférence mondiale sur l'égalité entre les sexes à Beijing, le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes demeure toujours au cœur des préoccupations de la communauté internationale, malgré l'engagement pris à la nécessité, voire l'urgence, de traduire ces objectifs dans les instruments nationaux dans la Déclaration et l'Plan d'action de Beijing, ainsi que les décisions issues de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies.

La féminisation de la pauvreté, la prévalence de la mortalité maternelle et infantile à l'égard des femmes, les stéréotypes sexistes et la violence continue sont autant d'obstacles qui entravent les avances vers l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs et engagements mondiaux dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

La confluence des crises financière, économique, énergétique et alimentaire est venue exacerber les inégalités et la discrimination auxquelles les femmes, surtout celles, en particulier, celles vivant en zones rurales.

Au regard de la complexité de cette situation, l'adoption d'un plan d'action international demeure essentielle afin de renforcer les capacités et la résilience aux pays en développement pour préserver leur stabilité économique et sociale ainsi qu'à les intérêts fondamentaux des femmes et des enfants.

**Monsieur le Président,**

l'Algérie s'associe à l'engagement de l'Union africaine, à l'instar de l'Uruguay, lors de la 8<sup>e</sup> Conférence ministérielle africaine sur l'égalité des sexes (Beijing+15), tenue en 2009, à Dakar (Gambie) et se félicite, à cet égard, de l'adoption d'une politique trédante des sexes axée sur un plan de mise en œuvre pour 2010-2015.

Depuis que mon pays a adhéré à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1985, notamment à l'instar de l'Algérie, employé à amender toute une série de lois et de textes pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

C'est ainsi que la Constitution algérienne a été révisée, en date du 15 novembre 2008, afin de promouvoir les droits à l'égalité entre hommes et femmes, notamment l'accès à la représentation dans les assemblées élues et une participation effective dans le processus électoral à tous les niveaux. De même, il convient de rappeler que l'Algérie a procédé à la révision de la loi sur l'assurance sociale, visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le code de la famille a connu, également, en 2005, des amendements substantiels visant plus d'égalité et d'équité dans les relations familiales et dans les responsabilités parentales. Ces derniers concernent, plus particulièrement, le code de la nationalité, qui reconnaît l'acquisition de la nationalité algérienne par l'enfant née d'une mère algérienne, le couple n'ayant pas de nationalité humaine, ainsi que la loi relative à l'organisation pénitentiaire. En outre, il faut à noter que plusieurs organismes, à l'organisation pénitentiaire, il faut à noter que plusieurs organismes, mécanismes et plans ont été mis en place à savoir : la

- ~~Le Ministère chargé de la famille et de la condition féminine (2002)~~
- Le Conseil national de la famille et de la femme (2006) ;
- La Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2006-2015) et son plan d'action ( 2010- 2014), visant le renforcement des acquis fondamentaux des femmes algériennes en matière de droits humains, économiques et socioculturels ;
- La Stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et son plan opérationnel ( 2007- 2011), introduisant des priorités en termes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires, pour garantir la prévention et la prise de mesures adéquates contre toutes les formes de violence exercées à l'égard des femmes.

Les résultats de tout ce dispositif s'apprécieront à travers les indicateurs suivants :

Les algériennes participant de l'activité économique sont de plus en plus nombreuses et leur représentativité importante, mais celles-ci sont essentiellement au niveau exécutif ou législatif, ou bien dans des instances judiciaires ou consultatives, et encore dans la fonction publique.

Dans la magistrature, les statistiques indiquent que la représentation de la femme a connu une croissance sensible atteignant 37,5% du nombre total des magistrats, la proportion initiale étant de 17,20% au niveau de la Cour Suprême, 53,0% au niveau du Conseil d'Etat et de 42,20% au niveau des tribunaux.

Dans le domaine de l'éducation, l'indice périodique garçons et filles dans les écoles primaires et secondaires a considérablement progressé, passant de 92,91% à 97,87% filles pour 100 garçons, de 2000 à 2008. Pour les corps enseignants, ce taux est passé de 75,50% à 81,20% pour le secteur public et 53,0% pour le secteur privé, témoignant de la féminisation du corps enseignant.

Quant au secteur de la santé, l'Algérie s'est employée à améliorer la couverture sanitaire, d'où la baisse du taux de mortalité maternelle qui était, en 1993, de 117/100 000 naissances vivantes contre 86/100 000 en 2008. De même que de progrès notables sont observés dans la réduction du taux de mortalité infantile qui passe de 142 pour mille en 1970 à 23,9 pour mille en 2008. Aujourd'hui, la représentativité des femmes, il est à noter que le nombre de femmes algériennes élues à l'Assemblée Populaire Nationale est passé de 13 en 2007 à 38 lors des élections législatives de 2012.

Dans le cadre de la coopération avec les institutions internationales en matière des droits de l'homme, le gouvernement algérien a invité, le 10 novembre 2010, une délégation des Nations unies sur « la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences », à effectuer une visite de travail en Algérie, du 01 au 10 novembre 2010.

**Monsieur le Président,**

Ce sont là quelques indicateurs qui témoignent de la volonté de l'Etat algérien, dans le cadre du programme de développement et d'intégration régionale et mondiale, de garantir l'épanouissement de la femme algérienne, en créant les meilleures conditions économiques, sociales, politiques et culturelles favorables à l'exercice des droits fondamentaux et civiques.

Avant de conclure, ma délégation salue la création, par l'Assemblée générale, en juillet 2010, de la Nouvauté des Nations unies sur les droits des femmes et l'autorisation des Etats membres de la communauté internationale à appuyer les Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action de Beijing, objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Je vous remercie.